RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du 26 juillet 2016

portant désignation du responsable du budget opérationnel de programme au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture »

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le responsable du budget opérationnel de programme au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » est désigné à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Est abrogée la décision du 5 mai 2014 portant désignation du responsable de budget opérationnel de programme au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture ».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 26 JUIL. 2016

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexe

RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE	NUMÉRO DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE
BOP N° 0776-C001 Le chef du service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	
Le sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales au sein de la direction générale de l'alimentation	0776-C001-3000
Le chef de la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	0776-C001-4000